

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ
MATHEMATISCH-NATURWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

Plan d'études pour l'obtention du

**Bachelor of Science en
sciences du sport et de la motricité**
orientation
santé – performance – recherche

Accepté par la Faculté des Sciences le 19 mars 2007
Version révisée du 25 mai 2009



Table des matières

| | |
|--|----------|
| Table des matières | 2 |
| 1 Généralités..... | 3 |
| 1.1 Titres universitaires et voies d'études..... | 3 |
| 1.2 Accès aux études | 3 |
| 1.2.1 Test des capacités physiques et motrices | 3 |
| 1.2.2 État de santé | 3 |
| 1.3 Structure générale des études..... | 3 |
| 1.4 Compétences acquises..... | 4 |
| 1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS..... | 4 |
| 1.6 Langues d'enseignement..... | 5 |
| 1.7 Ethique scientifique..... | 5 |
| 1.8 Règlements et informations complémentaires..... | 5 |
| 2 Bachelor of Science (BSc-Sport-SPR)..... | 7 |
| 2.1 La première année d'études | 7 |
| 2.1.1 Unités d'enseignement de la première année | 7 |
| 2.1.2 Contenu des UE de la première année..... | 8 |
| 2.2 La deuxième et la troisième année d'études | 8 |
| 2.2.1 Contenu des UE de la 2 ^{ème} et de la 3 ^{ème} année..... | 9 |
| 2.3 Examens | 11 |
| 2.4 Formation pratique – méthodologique | 12 |
| 2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement..... | 12 |
| 2.4.2 Programme facultatif de renforcement de la biologie | 13 |

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-es qui souhaitent entreprendre des études en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences* (appelé ci-après règlement).

1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences décerne, aux étudiant-es qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg**
orientation : santé – performance – recherche (appelé ci-après BSc-Sport-SPR)

La voie d'études du BSc-Sport-SPR offre une formation de base dans les branches propédeutiques, les sciences biomédicales et les sciences du sport et de la motricité. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage solide pour des orientations professionnelles variées. Le BSc-Sport-SPR dispense aussi la formation essentielle et indispensable pour la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport.

1.2 Accès aux études

Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc-Sport-SPR. (voir Art. 6 du règlement).

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription (SAI). L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

1.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit le BSc-Sport-SPR est soumis à un test de ses capacités physiques et motrices (voir <http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>). La réussite de ce test est une condition à l'admission définitive dans ce programme d'études.

1.2.2 État de santé

Lors des séances d'information avec le conseiller ou la conseillère d'études, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences physiques de ces études. Il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

1.3 Structure générale des études

Les études de BSc sont composées d'**unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les exercices, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (6 semestres).

Les études de BSc-Sport-SPR se composent d'une branche principale à 180 ECTS.

La branche principale à 180 ECTS se compose en première année des UE des branches propédeutiques comprenant les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie et les bases des sciences biomédicales. La deuxième et la troisième année comprennent les UE des parties scientifique et pratique – méthodologique des sciences du sport et de la motricité.

Pour mener l'étudiant-e au BSc, le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances essentielles et de comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **exercices** accompagnent les cours en contribuant à la compréhension et à l'assimilation de leur contenu. Ils donnent l'occasion d'appliquer les principes généraux et d'exercer des techniques et méthodes.
- Les **travaux pratiques** sont à la base de la démarche scientifique. Les étudiant-es sont confronté-es à des expériences de la branche, apprennent à utiliser diverses techniques spécifiques et exercent leur sens de l'observation, de l'analyse critique et de l'interprétation des résultats.
- Les **workshops** ont pour but de renforcer l'articulation théorie-pratique au travers de collaborations entre scientifiques et praticiens du sport. Sur la base des éclairages théoriques l'étudiant-e se verra confier un travail d'observation et d'analyse de comportements moteurs dans le cadre d'activités motrices choisies.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

1.4 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en sciences du sport et de la motricité, orientation santé – performance – recherche**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec chaque **branche propédeutique**, l'étudiant-e aura acquis des connaissances de base dans une discipline autre que sa branche principale, facilitant la compréhension de celle-ci. Elle lui offrira de plus une culture scientifique élargie.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS. D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

L'évaluation des cours et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques dont la durée est fixée dans des annexes à ce plan d'études. L'évaluation des exercices, travaux pratiques et des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, exposé etc.) énoncés en début de semestre. L'évaluation satisfaisante des exercices, travaux pratiques et workshops est un pré-requis pour accéder à l'épreuve du cours correspondant. Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été,

automne) à l'exception des épreuves pratiques, évaluées en principe à la fin du cours. L'étudiant-e, sauf autorisation spéciale, doit s'être présenté-e à l'épreuve du cours de niveau II avant de suivre le cours de niveau III. Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences par l'intermédiaire du programme GestEns (www.unifr.ch/science/gestens). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études. Dans le cas particulier du BSc-Sport SPR, la matière de la branche principale de 2^{ème} et 3^{ème} années est répartie sur 2 paquets de validation.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.

On dira dans ce cas que le paquet a été validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après acquittement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du règlement).

1.6 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de BSc sont donnés en français ou en allemand. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues.

1.7 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

1.8 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du sport et de la motricité sont contenues dans les documents suivants que vous pouvez télécharger ou obtenir auprès du Secrétariat du Département de médecine de la Faculté des sciences ou de celui de l'Institut du sport, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg :

- *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg*, (www.unifr.ch/rectorat/reglements)
- *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science* (www.unifr.ch/science)

- *Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg*, (www.unifr.ch/science)
- *Offre d'études de l'Université de Fribourg*, (www.unifr.ch/guide)
- *Programme des cours de l'Université de Fribourg*, (www.unifr.ch/main/programmecours)
- *Conditions d'accès aux études en sciences du sport et de la motricité*,
(<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- *Directives de participation aux cours pratique-méthodologique*.
(<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- *Convention de formation Jeunesse+Sport* (<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- *Convention de formation avec ETH-ZH* (<http://www.unifr.ch/sport/fr/formation/>)
- *Base de données des Unités d'Enseignement*, (<http://gestens.unifr.ch>)
- Affichage des dates des sessions d'examens de la Faculté des Sciences pour l'année académique en cours.

Enfin, chaque étudiant-e dispose d'un espace personnel sécurisé, accessible avec le mot de passe de la messagerie de l'Université. Cet espace est atteignable par le lien « Connexion » de la page www.unifr.ch/science/gestens. Il permet l'inscription aux cours, l'inscription aux examens, la visualisation des résultats enregistrés, la mise en route de la procédure d'attestation, etc.

2 Bachelor of Science (BSc-Sport-SPR)

[Version 2008, paquets de validation : BP1-SP.1003, BP2-SP.1001, BP2-SP.1002]

Le programme du BSc-Sport-SPR s'étend sur 3 ans d'études à plein temps et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend les branches propédeutiques d'un total de 60 ECTS et 120 ECTS en sciences du sport et de la motricité.

2.1 La première année d'études

La première année d'études en sciences du sport et de la motricité s'efforce d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'Université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir assez tôt mesurer ses capacités et bien discerner son intérêt pour cette orientation, les UE de cette année ont été regroupées en un premier paquet de validation.

2.1.1 Unités d'enseignement de la première année

| Code | Unité d'enseignement | semestre | heures | ECTS |
|---|--|----------|--------|-----------|
| Mathématiques propédeutiques | | | | |
| MA.0101 | Analyse propédeutique 1 | SA | 2 | 2 |
| MA.0161 | Analyse propédeutique I, exercices | SA | 1 | 1 |
| Physique propédeutique | | | | |
| PH.1100 | Physique I | SA | 4 | 4 |
| PH.1120 | Exercices propédeutiques (Physique I) | SA | 1 | 1 |
| PH.1003 | Travaux pratiques propédeutiques (Physique I) | SA | 1 | 1 |
| Chimie propédeutique | | | | |
| CH.1014 | Chimie générale, avec exercices | SA | 6 | 6 |
| Biologie propédeutique pour biochimistes | | | | |
| BL.0001 | Biologie générale I | SA | 3-4 | 5 |
| BL.0003 | Biologie générale I travaux pratiques | SA | 1-2 | 1 |
| Bases des sciences biomédicales | | | | |
| ME.1202 | Bases morphologiques et fonctionnelles / Systèmes Ia | SA | | 10 |
| | | | | 31 |
| Mathématiques propédeutiques | | | | |
| MA.0102 | Analyse propédeutique II | SP | 2 | 2 |
| MA.0162 | Analyse propédeutique II, exercices | SP | 1 | 1 |
| MA.0601 | Statistique biomédicale | 2 | | 2 |
| Physique propédeutique | | | | |
| PH.1200 | Physique II | SP | 4 | 4 |
| PH.1220 | Exercices propédeutiques (Physique II) | SP | 1 | 1 |
| PH.1004 | Travaux pratiques propédeutiques (Physique II) | SP | 1 | 1 |
| Chimie propédeutique | | | | |
| CH.1024 | Travaux pratiques de chimie générale | SP | 6* | 3 |
| CH.1077 | Structure et réactivité des molécules organiques, avec exercices | SP | 3 | 3 |
| Biologie propédeutique pour biochimistes | | | | |
| BC.0100 | Fondements de biochimie | SP | 5 | 6 |

Bases des sciences biomédicales

| | | | |
|---------|--|----|-----------------------|
| ME.2202 | Bases morphologiques et fonctionnelles / Systèmes Ib | SP | <u>6</u> 29 |
|---------|--|----|-----------------------|

* En tout 21 demi-journées de 4 heures

2.1.2 Contenu des UE de la première année2.1.2.1 Formation scientifique**Bases des sciences biomédicales**

Les UE *Bases morphologiques et fonctionnelles / Systèmes Ia* (ME.1202) et *Bases morphologiques et fonctionnelles / Systèmes Ib* (ME.2202) comprennent, au début du semestre d'automne, un module d'introduction aux grands systèmes du corps humain. En mettant en évidence la nécessité de la maîtrise de concepts fondamentaux de sciences naturelles pour l'étude de la biologie humaine, ce module vise à motiver les étudiant-es pour l'étude des matières propédeutiques et à leur fournir certains axes importants, indispensables à l'étude approfondie des systèmes, dès la fin de la 1^{ère} année d'étude. Les cours et travaux pratiques en histologie générale sont consacrés à l'étude des différents types de tissus (tissu épithélial, nerveux, conjonctif, os et cartilages, muscle). Les enseignements de physiologie générale ont pour objectif la compréhension du fonctionnement de la membrane cellulaire, de la cellule excitable, nerveuse et musculaire. Les bases des sciences biomédicales comprennent également l'apprentissage du développement embryonnaire. Au semestre de printemps, l'étudiant-e aborde les principes de la locomotion, les bases de l'organisation du système nerveux végétatif et l'étude morphologique et physiologique du sang.

Les mathématiques

Les UE de mathématiques posent les bases élémentaires nécessaires à une bonne compréhension des sciences biomédicales et des cours de statistiques offerts en 3^{ème} année. Le cours de *Statistique biomédicale* (cours avec exercices intégrés) introduit aux méthodes statistiques les plus utilisées dans le domaine médical.

Les branches propédeutiques

Les *branches propédeutiques* offrent une formation élémentaire en physique, en chimie et en biologie. Ces branches sont nécessaires pour la compréhension des sciences biomédicales et l'approfondissement des sciences du sport. Les UE correspondantes d'une valeur totale de 12 ECTS par branche sont fixées par le département concerné et sont indiquées dans le *Plan d'études pour les branches propédeutiques et les branches complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg*.

2.2 La deuxième et la troisième année d'études

Durant la 2^{ème} et la 3^{ème} année d'études, l'étudiant-e devra suivre les UE en sciences du sport et de la motricité regroupées en 2 paquets de validation de 60 ECTS chacun, l'un comprenant les UE de la partie scientifique et l'autre celles de la partie pratique – méthodologique.

| Code | Unité d'enseignement | semestre | heures | ECTS |
|-------------------------------|--|----------|--------|-----------|
| Formation scientifique | | | | |
| PY.0101 | Physiologie et physiopathologie des grandes régulations I | SA | 4 | 6 |
| PY.0102 | Physiologie et physiopathologie des grandes régulations II | SP | 4 | 6 |
| PY.0610 | Physiologie de l'exercice physique | SA | 2 | 3 |
| PY.0612 | Workshop en physiologie de l'exercice physique | SA | 1 | 1 |
| SP.0710 | Théorie des principes d'entraînement I | SA | 2 | 3 |
| SP.0711 | Théorie des principes d'entraînement II | SP | 2 | 3 |
| PY.0620 | Neurophysiologie et contrôle moteur | SP | 2 | 3 |
| PY.0622 | Workshop en neurophysiologie et contrôle moteur | SP | 1 | 1 |
| SP.0700 | Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I | SA | 2 | 3 |
| SP.0701 | Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur II | SP | 2 | 3 |
| MO.0630 | Anatomie descriptive | SA | 2 | 3 |
| SP.0762 | Biomécanique du mouvement II | SP | 2 | 3 |
| SP.0763 | Workshop en biomécanique du mouvement II | SP | 1 | 1 |
| SP.0770 | Anatomie fonctionnelle spécifique au sport | SP | 2 | 3 |
| SP.0771 | Workshop en anatomie fonctionnelle spécifique au sport | SP | 1 | 1 |
| PY.0104 | Nutrition et diététique | SP | 2 | 3 |
| SP.0600 | Psychologie du sport | SP | 2 | 3 |
| SP.0602 | Workshop en psychologie du sport | SP | 1 | 1 |
| SP.0740 | Sociologie du sport | SA | 2 | 3 |
| SP.0730 | Expression et communication par le mouvement | SP | 2 | 3 |
| SP.0751 | Traumatologie et prévention en sport | SA | 2 | 3 |
| SP.0752 | Workshop en traumatologie et prévention en sport | SA | 1 | 1 |
| | | | | 60 |

Formation pratique – méthodologique

Cette formation se compose, pour un total de **60 ECTS**, d'unités d'enseignement à choix. (Voir chapitre 3).

Pour une valeur de 10 crédits ECTS, l'étudiant-e peut choisir, en remplacement d'UE pratique-méthodologique, la formation au certificat SOMIT / E-Learning de Swiss Sport Management Center. Les frais d'acquisition du logiciel (CHF 100.–) sont à la charge de l'étudiant-e. Contact : Verbandsmanagement Institut VMI Universität Freiburg/Schweiz. Site internet : <http://www.ssmc.ch>.

10 crédits ECTS peuvent aussi être remplacés par 10 ECTS de biologie (voir programme facultatif de renforcement de la biologie, chapitre 3).

60**2.2.1 Contenu des UE de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année****2.2.1.1 Formation scientifique**

- Les cours *de physiologie et physiopathologie des grandes régulations I et II* traitent des grands systèmes fonctionnels du corps humain (généralités, systèmes nerveux, cardiovasculaire) sous l'angle des mécanismes de régulation physiologique, avec une introduction à des situations physiopathologiques.
- Le cours *d'anatomie descriptive* aborde l'étude du squelette et des systèmes locomoteur, circulatoire, respiratoire et digestif.
- La *physiologie de l'exercice physique* étudie le contrôle musculaire du mouvement, le métabolisme et les sources d'énergie, les adaptations neuromusculaires induites par l'entraînement de force, la régulation hormonale de l'exercice, les adaptations métaboliques à l'entraînement, la régulation cardiovasculaire, les adaptations respiratoires à l'exercice musculaire, la thermorégulation et l'exercice musculaire, la programmation de l'entraînement.

- Le cours de *biomécanique du mouvement II* est un approfondissement des notions fondamentales de la biomécanique relatives à l'étude des habiletés motrices complexes présentes dans différents sports. Il s'inscrit dans une suite des cours de physique I et II de première année.
- Le cours de *neurophysiologie et du contrôle moteur* étudie principalement le système nerveux autonome, la sensibilité corporelle, les mouvements automatiques, les réflexes, le sens de l'équilibre, la posture et la locomotion, les mouvements semi-automatiques et volontaires, la perception de l'orientation du corps dans l'espace, l'attention, la mémoire, la motivation.
- Le cours d'*anatomie fonctionnelle spécifique au sport* aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- La *théorie des principes d'entraînement I* aborde les notions de bases des déterminants de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- La *théorie des principes d'entraînement II* aborde les déterminants de la performance en relation avec la planification et le suivi d'entraînements personnels.
- La *théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.
- La *théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur II* est un approfondissement du cours I. Il traite principalement des composantes de la tâche motrice, de la notion de feedback, de la fonction du modèle, des processus de traitement de l'information, des types de pratiques favorisant l'apprentissage, du choix des méthodes et des moments d'intervention.
- La *psychologie du sport* se centre sur les émotions et la régulation du mouvement, la motivation dans la pratique du sport, le rôle de l'instruction et du feedback dans l'apprentissage moteur, l'entraînement mental, le comportement du leader, les fonctions de perception, de décision, d'action, l'évolution au sein d'un groupe.
- Le cours *nutrition et la diététique* aborde les notions de base de la nutrition, la nutrition clinique et la santé publique, la voie de l'alimentation optimale.
- La *sociologie du sport* traite du sport et ses enjeux identitaires, des pratiques sportives en regard avec l'évolution des classes sociales, de l'histoire des jeux en sport, des valeurs et des idéologies dans les JO, de l'idéal sportif au dopage de l'individu, du sport moderne et des pratiques « fun », des pratiques interculturelles, du processus d'identification au champion, du sport en regard avec nos civilisations.
- Le cours *expression et communication par le mouvement* aborde les concepts de communication non-verbale ainsi que les rôles et les fonctions d'acteur, de chorégraphe et de spectateur.
- Le cours de *traumatologie et prévention en sport* étudie d'une part les principales blessures inhérentes à l'activité sportive, leurs causes, les interventions d'urgence et les traitements adéquats ; d'autre part la prévention et la sécurité à mettre en œuvre dans l'enseignement des pratiques sportives des différents domaines d'action.

2.2.1.2 Formation pratique – méthodologique

Les cours avec travaux pratiques portent sur l'étude technologique et didactique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;

- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur la base de données GestEns (www.unifr.ch/science/gestens) avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage.

2.3 Examens

Le **paquet de validation BP1** regroupe l'ensemble des UE de la première année et donne droit à 60 crédits ECTS.

Il est impératif que les UE de la première année soient validées à la fin du 4^{ème} semestre¹. Si tel n'est pas le cas, les études en sciences du sport et de la motricité ne peuvent définitivement plus être poursuivies dans l'orientation : santé – performance – recherche.

Les paquets de validation BP2a – BP2b regroupent les UE de 2^{ème} et 3^{ème} année des sciences du sport et de la motricité (SSM). Le paquet de validation BP2a équivaut à 60 ECTS de la formation scientifique SSM et le BP2b à 60 ECTS de la formation pratique – méthodologique SSM

Paquets de validation

| | | |
|--|--|---|
| 1 ^{ère} année | Paquet de validation BP1 60 ECTS Branches propédeutiques et sciences biomédicales | |
| 2 ^{ème} année et 3 ^{ème} année | Paquet de validation BP2a 60 ECTS Formation scientifique SSM | Paquet de validation BP2b 60 ECTS Formation pratique SSM |

La validation des paquets BP1, BP2a, BP2b donne droit au titre de **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, orientation santé – performance – recherche, Université de Fribourg (BSc)**.

¹ La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.

2.4 Formation pratique – méthodologique

2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement

L'étudiant-e choisit 60 ECTS – 50 ECTS s'il prend le programme SOMIT² ou le renforcement de biologie (voir ci-dessous) – parmi les unités d'enseignement ci-dessous.

Remarque :

Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque (*) sont obligatoires uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

| Code | Unité d'enseignement | semestre | heures | ECTS |
|---|--|----------|--------|------|
| Domaine des jeux | | | | |
| SP.0780 | * Approche systémique du jeu | SA | 1 | 1 |
| SP.0800 | Badminton | SA | 2 | 2 |
| SP.0801 | Basketball I | SA | 2 | 1 |
| SP.0807 | Basketball II | SP | 2 | 2 |
| SP.0803 | Football | SP | 2 | 2 |
| SP.0808 | Futsal | SA | 2 | 2 |
| SP.0809 | Handball | SA | 2 | 2 |
| SP.0806 | Hockey sur glace et patinage | SA | 2 | 2 |
| SP.0838 | Jeux d'autres cultures | SP | 2 | 2 |
| SP.0802 | Uni-hockey | SA | 2 | 2 |
| SP.0804 | Volleyball I | SA | 2 | 1 |
| SP.0805 | Volleyball II | SP | 2 | 2 |
| Domaine de l'expression corporelle | | | | |
| SP.0781 | * Approche historique et sociologique de la danse | SA | 1 | 1 |
| SP.0810 | * Danse contemporaine I | SA | 2 | 2 |
| SP.0811 | Danse contemporaine II | SP | 2 | 2 |
| Domaine d'activités gymnique et athlétique | | | | |
| SP.0782 | * Approche structurelle des activités gymnique et athlétique | SP | 1 | 1 |
| SP.0831 | * Athlétisme I | SP | 2 | 1 |
| SP.0832 | * Athlétisme II | SP | 2 | 2 |
| SP.0839 | * Athlétisme III | SP | 2 | 2 |
| SP.0833 | Course d'orientation | SP | 2 | 2 |
| SP.0814 | Escalade sportive | SP | 2 | 2 |
| SP.0812 | * Gymnastique aux agrès I | SA | 2 | 1 |
| SP.0813 | * Gymnastique aux agrès II | SP | 2 | 2 |
| SP.0815 | * Gymnastique aux agrès III | SA | 2 | 2 |

² Formation au certificat SOMIT / E-Learning de Swiss Sport Management Center. Les frais d'acquisition du logiciel (Fr. 100.–) sont à la charge de l'étudiant-e. Contact : Verbandsmanagement Institut VMI Universität Freiburg/Schweiz. Site internet : <http://www.ssmc.ch>

| Domaine des sports d'eau | | | | |
|---|---|---------------|---|---|
| SP.0783 | * Approche psychologique des sports d'eau | SA | 1 | 1 |
| SP.0825 | * Natation sportive I | SA | 2 | 1 |
| SP.0821 | * Natation sportive II | SP | 2 | 2 |
| SP.0822 | * Natation sportive III | SA | 2 | 2 |
| Domaine des sports de neige | | | | |
| SP.0784 | * Approche économique et fonctionnelle des sports de neige | SA | 1 | 1 |
| SP.0834 | * Ski alpin § | Hors sem., 7j | | 2 |
| SP.0835 | Excursions à ski | Hors sem., 7j | | 2 |
| SP.0836 | Snowboard | Hors sem., 7j | | 2 |
| SP.0837 | * Ski de fond | Hors sem., 7j | | 2 |
| Domaine des activités de développement et d'entretien physique | | | | |
| SP.0786 | * Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique I | SA | 1 | 1 |
| SP.0787 | * Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique II | SP | 1 | 1 |
| SP.0840 | Condition physique assistée | SP | 1 | 1 |
| SP.0841 | * Condition physique en musique I | SA | 1 | 1 |
| SP.0848 | * Condition physique en musique II | SP | 1 | 1 |
| SP.0849 | Condition physique en musique III | SA/SP | 1 | 1 |
| SP.0842 | Inline-skating | SP | 1 | 1 |
| SP.0847 | Nordic walking | SP | 1 | 1 |
| SP.0843 | Jonglage – Équilibre | SP | 1 | 1 |
| SP.0844 | Triathlon | SP | 2 | 2 |
| SP.0845 | Massage sportif | SP | 2 | 2 |
| SP.0846 | Trekking | Hors sem., 7j | | 2 |
| MA.-SP.0001 | * NWM1 Netzwerkmodul 1 ^{§§} | Hors sem., 5j | | 2 |

§ Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme cours obligatoire pour le DAES I ou II.

§§ Netzwerkmodul 1 est une UE facultative ; elle est organisée hors semestre par l'Ecole fédérale de Macolin.

2.4.2 Programme facultatif de renforcement de la biologie

L'étudiant-e qui souhaite poursuivre ses études en voie Master à l'ETHZ est invité à remplacer 10 ECTS de formation pratique-méthodologique par 10 ECTS de biologie selon le programme ci-dessous :

| Code | Unité d'enseignement | semestre | heures | ECTS |
|-----------------------|-----------------------------|----------|--------|-----------|
| UE obligatoire | | | | |
| BL.0002 | Biologie générale II, cours | SP | 3-4 | 5 |
| UE à choix | | | | |
| BL.0013 | Écologie | SA | 2-3 | 4 |
| BL.0015 | Physiologie animale | SP | 2 | 3 |
| BL.0016 | Microbiologie | SP | 2-3 | 4 |
| BL.0021 | Biologie de l'évolution | SA | 2 | 3 |
| BC.0025 | Génomique | SA | 1 | 1.5 |
| BC.0026 | Immunologie I | SA | 1 | 1.5 |
| | | | | 10 |

Plan d'études du BSc en sciences du sport et de la motricité, orientation SPR

Pour le descriptif des contenus, se référer aux plans d'études des branches complémentaires en biologie et en biochimie. Pour les modalités d'examen, se référer aux annexes de la biologie et de la biochimie